



Confédération Construction
Construction, énergie & environnement

Communiqué de presse
30/11/2016

contact de presse
Frederik Bronckaerts - Attaché de presse
T 02 545 56 28 • M 0499 34 62 10
frederik.bronckaerts@confederationconstruction.be

Une mesure qui ne se traduit pas nécessairement par une amélioration des perspectives d'emploi pour les travailleurs de la construction

Le travail temporaire se substitue à la période d'essai dans le secteur de la construction

Selon le prestataire de services de ressources humaines Acerta, la suppression de la période d'essai constituerait une mesure positive. Il ressort en effet d'une étude menée par Acerta que les entreprises ont moins tendance à mettre fin à un contrat à durée indéterminée au cours des six premiers mois. La Confédération Construction entend nuancer la portée de cette étude en ce qu'elle est axée uniquement sur les contrats à durée indéterminée. En d'autres termes, cette étude semble faire totalement abstraction du phénomène de la substitution des contrats à durée indéterminée assortis d'une période d'essai, tels que conclus antérieurement, par des contrats temporaires (tels les contrats intérimaires) ou d'autres formes d'emploi.

L'étude évoque une diminution de l'ordre de 30% des licenciements de travailleurs (employés) sous contrat à durée indéterminée au cours des six premiers mois. Sur la base de cette nouvelle réglementation, la décision éventuelle de l'entreprise de procéder au licenciement d'un travailleur nouvellement embauché interviendrait dès lors plus tard que ce qui était le cas précédemment lors de l'existence de la période d'essai. Le prestataire de services de ressources humaines y voit d'emblée une justification de la suppression de la période d'essai.

Une lacune

La Confédération Construction tient à nuancer fortement cette justification. L'évaluation d'un régime ne peut être qualifiée de telle que si elle est basée sur la réalité dans son ensemble, en d'autres termes sur la situation de tous les travailleurs, y compris les ouvriers. Dans le secteur de la construction en l'occurrence, on constate une forte hausse de la part occupée par le travail intérimaire. Les entreprises de construction utilisent en effet les contrats intérimaires comme substituts à l'ancienne période d'essai. La Confédération s'interroge dès lors sur l'avantage réel de la situation actuelle par rapport à celle où prévalait la période d'essai et sur la sécurité d'emploi supposée qui en résulterait pour les travailleurs.

La Confédération Construction souligne qu'il existe réellement une lacune inhérente à la suppression de la période d'essai et elle espère que la réintroduction de la période d'essai pourra être discutée dans le cadre des prochaines négociations interprofessionnelles.

La Confédération Construction défend les intérêts de plus de 15.000 entreprises du secteur de la construction de toute taille (indépendants, pme, grandes entreprises), actives dans tous les segments de la construction. Elle est présente au niveau local,

régional, national et européen. La Confédération est à l'initiative de grands événements tels que le Forum Construction et la Journée Chantiers Ouverts.

